

Événement VIRTUEL de recrutement : Technicien(ne)s en éducation spécialisée - le 2 avril 2025 (sur invitation seulement)

Étudiant(e)s et personnel exerçant en éducation spécialisée :

Avez-vous déjà pensé à faire carrière en milieu scolaire et à vous impliquer au sein d'un réseau d'écoles déterminé à mener ses élèves vers la réussite ?

Que vous soyez aux études ou à la recherche d'un nouveau défi professionnel, vos compétences pourraient vous permettre de faire une différence dans la vie de plusieurs jeunes !

Vous visualisez déjà votre entrée en fonction ?

Joignez-vous à nous le 2 avril prochain lors d'un événement de recrutement virtuel exclusif à la profession de technicien(ne)s en éducation spécialisée en milieu scolaire.

Pour l'occasion, vous aurez l'opportunité :

- D'en connaître davantage sur la description de l'emploi et le plus grand centre de services scolaire au Québec
- D'être informés de nos possibilités d'emploi variées en éducation spécialisée et des avantages à intégrer nos équipes
- D'en apprendre plus sur les formations et les stratégies déployées afin d'assurer l'enrichissement et l'avancement professionnel de notre personnel
- D'être à l'écoute de témoignages inspirants
- De rencontrer et poser vos questions à nos spécialistes.

Être technicienne ou technicien en éducation spécialisée au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adaptés à vos disponibilités
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminée, assurances collectives, vacances, etc) déclinés selon l'emploi occupé
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rémunération

Taux horaire variant de **27,01 à 38,87\$/heure (27,71 à 39,88\$/heure à compter du 1^{er} avril 2025)** selon la scolarité et l'expérience.

Détails de l'événement :

Date : Mercredi 2 avril 2025

Heure : 16h30 à 18h30 HNE (incluant la période de questions)

Lieu : Événement virtuel (informations d'accès à venir)

Cet événement est sur invitation seulement. Seules les personnes correspondant à l'un des profils énoncés ci-dessous recevront un courriel de confirmation avant l'événement, avec les indications pour se connecter :

Profil 1 : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans l'une des disciplines suivantes :

- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques d'intervention en délinquance

Profil 2 : Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans l'une des disciplines suivantes :

- o Adaptation scolaire
- o Psychoéducation
- o Psychoéducation et psychologie

Profil 3 : Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'études collégiales dans l'une des disciplines suivantes :
 - o Techniques d'intervention en criminologie
 - o Techniques de travail social
- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans l'une des disciplines suivantes
 - o Travail/ service social
 - o Psychologie
 - o Psychologie-sociologie

- o Composé d'une majeure en psychologie (60 crédits) et d'une mineure (30 crédits) dans une discipline pertinente à la fonction.

ET détenir au moins six (6) mois d'expérience pertinente, acquise au cours des 5 dernières années.

Profil 4 : Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle d'une durée de 3 années ET détenir 1 année d'expérience pertinente acquise au cours des 5 dernières années, avec des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), spécifiquement auprès de la clientèle ayant un trouble spectre de l'autisme (TSA) ou trouble du comportement (TC).

Profil 5 : Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle par cumul, comprenant au minimum deux certificats parmi les suivants ou être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle et de deux certificats parmi les suivants :

- Certificat en intervention psychoéducative
- Certificat en intervention psychosociale
- Certificat en déficience intellectuelle et autisme
- Certificat en animation de groupes
- Certificat en intervention éducative en milieu familial et communautaire
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Profil 6 : Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) OU d'une majeure OU d'une scolarité équivalente à 4 sessions collégiales n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme OU d'une scolarité universitaire équivalente à 60 crédits n'ayant pas nécessairement mené à l'obtention d'un diplôme ET d'un des diplômes suivants :

- AEC en éducation spécialisée
- Certificat en intervention psychoéducative
- Certificat en intervention psychosociale
- Certificat en déficience intellectuelle et autisme
- Certificat en animation de groupes
- Certificat en intervention éducative en milieu familial et communautaire
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Profil 7 mesure temporaire (cette option ne permet pas l'accès aux postes réguliers) * :

Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- AEC en éducation spécialisée
- Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques
- OU Être finissant de 1ère année aux programmes décrits aux options 1 et 2.

Profil 8 : mesure temporaire (cette option ne permet pas l'accès aux postes réguliers)*/** :Être titulaire d'un diplôme en éducation spécialisée obtenu hors Canada, sans détenir à ce jour une évaluation comparative (délivrée par le MIFI) reconnaissant un DEC en éducation spécialisée

*Ces employés seront considérés comme non qualifiés et ne pourront obtenir de postes réguliers. Leur nom pourra toutefois être inscrit sur la liste de priorité (liste de rappel) afin d'effectuer des remplacements.

**Des conditions s'appliquent, selon l'adéquation (ou l'absence d'adéquation) entre le résultat de l'évaluation comparative et le DEC en éducation spécialisée.

Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à :

- Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec:
<https://atlas.workland.com/work/53953/evenement-virtuel-de-recrutement-techniciennes-en-education-specialisee-le-2-avril-2025-sur-invitation-seulement?source=AMEQ>
- Remplir le court formulaire d'inscription
- Télécharger votre curriculum vitae.

Vous avez jusqu'au 30 mars 2025 inclusivement pour vous inscrire.

Prix de présence !

Si vous ne pouvez pas vous joindre à nous le 2 avril, mais que vous souhaitez transmettre directement votre candidature, cliquez sur le lien suivant : [Techniciennes et techniciens en éducation spécialisée](#)

Au plaisir de vous rencontrer !



Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).